



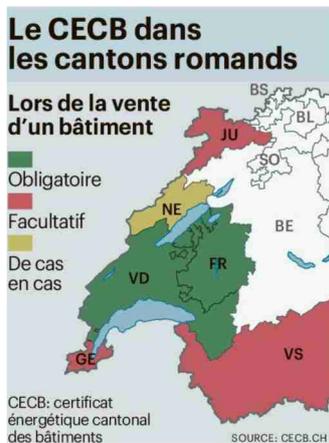
## Vaud et Fribourg exigent un certificat énergétique, y compris pour les immeubles vertueux

● Le Certificat énergétique cantonal des bâtiments connaît des mises en œuvre qui varient fortement d'un canton à l'autre.

Surprise pour les propriétaires vaudois et fribourgeois d'une habitation Minergie lorsqu'ils décident de vendre leur bien immobilier. Alors que ce label garantit une bonne performance dans l'usage de l'énergie d'une construction, les vendeurs potentiels ont l'obligation d'obtenir un Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB). Ce dernier est une étiquette énergie sur le modèle de celle employée pour les appareils électroménagers: les bâtiments sont classés de A (les moins gourmands en énergie) à G (les plus énergivores), grâce à une évaluation détaillée de la qualité de leur isolation et de leur système de chauffage. Même si les tarifs varient d'un canton et d'un expert à l'autre, il faut en général compter de 400 à 1500 francs pour un CECB, selon la taille de la construction.

«Imposer le CECB aux bâtiments Minergie frise le ridicule, car dans leur conception même, ils sont prévus pour être très efficaces énergétiquement, s'emporte Pascal

Favre, expert CECB et docteur en physique. J'ai refusé de faire le CECB pour ce type de constructions.»



Luis Marcos, de la Direction de l'Énergie du canton de Vaud, rappelle que Minergie existe depuis 1998. «C'est une certification ancienne et les critères ont beaucoup évolué depuis.» Il enchaîne: «Minergie est un bon label, mais il ne donne qu'une appréciation globale tenant compte de l'enveloppe du bâtiment et des installations techniques, alors que le CECB donne des informations plus détaillées avec des classes d'efficacité. Selon l'année du label Minergie, un bâtiment aura une note CECB allant de A à D.» Autre atout du CECB selon l'expert: il propose des recommandations pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

### Vaud et Fribourg plus stricts

Pascal Favre reconnaît certains avantages au CECB. «Ce label a été accepté à l'échelon national, bien que la question de la gestion énergétique soit du ressort des cantons. La méthode de calcul est la même dans toute la Suisse, ce qui simplifie les comparaisons.» Mais chaque canton décide dans quel cas exiger la certification. Si Vaud et Fribourg l'imposent lors de toute vente de bâtiment, il n'en va pas de même dans les autres cantons romands.

Le Jura n'exige pas de CECB, sauf en cas de subvention étatique supérieure à 10 000 francs visant à améliorer l'isolation thermique des bâtiments. Neuchâtel se démarque et impose notamment la certification aux «bâtiments pour lesquels un permis de construire a été délivré avant le 1er janvier 1990 et dont la surface chauffée dépasse 1000 m<sup>2</sup> ou s'il existe pour l'habitat au moins cinq appartements raccordés à un chauffage central». Quant au Valais, il n'impose pas l'élaboration d'un CECB, hormis dans le cadre de certaines demandes de subvention. Enfin, Genève n'exige pas de CECB lors de la vente d'un bâtiment.

Depuis l'été 2017, Minergie et le CECB ont mis en commun toute leur administration. Ne serait-il alors pas plus simple



d'accorder une équivalence CECB aux logements Minergie? Yves Lehmann, chef du service neuchâtelois de l'énergie et de l'environnement, note: «Un nouveau bâtiment Minergie peut être assimilé à la classe B du CECB et un nouveau bâtiment Minergie-P à la classe A.» L'idée est donc lancée. SEVAN PEARSON